Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_109-DE

DCC2026-109

VIE COURANTE
12- INITIATIVES SOCIALES ET SANTE

Avenant à la convention avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) (annexe)

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) est un groupement d'intérêt public (GIP) ayant pour mission le développement du service public de l'aide à l'accès au droit sur le territoire départemental. Pour cela, il met en place des permanences de professionnels qui permettent de bénéficier de façon confidentielle, gratuite et anonyme d'informations sur les droits et obligations des personnes, d'une orientation vers des structures adaptées, d'une aide à la rédaction de courriers juridiques, d'une orientation vers un professionnel habilité pour obtenir un conseil juridique, ...
Dans ce cadre, le CDAD propose, au sein de la Maison France Services, des permanences d'avocats à destination des publics relevant du barème de l'aide juridictionnelle, de conciliateurs de justice, du délégué du procureur.
La convention avec le CDAD du Finistère a pris fin le 31/12/2025. La poursuite du partenariat financier doit être requestionnée au regard du nouveau projet social de territoire réalisé au 3ème trimestre 2026.
Afin de maintenir le partenariat pour le prêt de bureaux pour les permanenciers au sein de la Maison France Services, il est proposé de passer un avenant à la convention pour la proroger jusqu'au 31 décembre 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER l'avenant à la convention de partenariat entre Quimperlé Communauté et le CDAD
- AUTORISER le Président de Quimperlé communauté à signer tout document afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat entre Quimperlé Communauté et le CDAD
- AUTORISE le Président de Quimperlé communauté à signer tout document afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_109-DE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

AVENANT

À LA CONVENTION FINANCIERE LIANT

QUIMPERLE COMMUNAUTE ET LE CDAD DU FINISTERE

La convention avec le CDAD du Finistère a pris fin le 31/12/2025. La poursuite du partenariat doit être requestionnée au regard du nouveau projet social de territoire réalisé au 3ème trimestre 2026.
Afin de maintenir le partenariat pour le prêt de bureaux pour les permanenciers au sein de la Maison France Services, il est proposé de faire un avenant à la convention pour la proroger jusqu'au 31 décembre 2026 en modifiant l'article 5 :

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION
La présente convention est établie pour une période de trois ans du 1er mars 2023 au 31 décembre 2025. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie avec préavis de trois mois et fera l'objet le cas échéant d'un avenant à la présente convention.

L'article 5 est modifié comme suit :

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION
La présente convention est consentie à compter de la date de signature et jusqu'au 31/12/2026. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie avec préavis de trois mois et fera l'objet le cas échéant d'un avenant à la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux

à Quimperlé, le

POUR LE CDAD DU FINISTERE	**POUR QUIMPERLE COMMUNAUTE**
LE PRESIDENT	**LE PRESIDENT**
Arnaud BORZEIX	**Christophe LE ROUX**